



Secrétariat Sekretariat
Permanent für die
pour la Prévention Prävention
des Pollutions Industrieller
Industrielles Umweltbelastung
Strasbourg Kehl

Réunion de la Commission "Prévention des Risques"

SPPPI, le 5 novembre 2013 (16-18h à la DREAL Alsace)*

Sommaire

I) Point sur l'avancement des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) du Bas-Rhin	2
II) Programme d'Accompagnement des Risques industriels (PARI)	2
III) Point d'avancement du PPRT Port aux Pétroles	3
IV) Synthèse des conclusions de l'enquête publique.	3
V) Classement de la forêt de la Robertsau comme réserve naturelle	5
VI) Fonctionnement du groupe de travail « Jacoutot PLUS »	6
VII) Points divers	7

Annexes : (1) Communiqué de presse / PPRT ; (2) Liste de participation

**) Séance présidée par Mme Annie BENETREAU (Directrice du SIRACEDPC, Préfecture du Bas-Rhin), Présidente de la Commission "Prévention des Risques" du SPPPI de Strasbourg-Kehl.*

NB: Le compte-rendu et les diaporamas des intervenants sont disponibles au téléchargement sur le site : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr, dans le répertoire *Risques Technologiques*, sous la rubrique *SPPPI Strasbourg-Kehl*.



I) Point sur l'avancement des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) du Bas-Rhin

Marie DION (Pôle Risques accidentels / DREAL Alsace) rappelle que le PPRT du Port aux Pétroles de Strasbourg fait actuellement l'objet d'une prolongation du délai d'approbation.

Huit autres PPRT ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration sur le territoire départemental. Les PPRT Total Petrochemicals, Dow AgroSciences et Rhône Gaz ont été approuvés respectivement en 2009, 2011 et 2012. L'enquête publique en vue du PPRT Rohm and Haas est achevée depuis le 12 octobre dernier, tandis que celle du PPRT Messier Bugatti Dowty se poursuit jusqu'au 29 novembre 2013. La consultation des Personnes et Organismes associés (POA) sur les PPRT Butagaz et Lanxess a, par ailleurs, été lancée. Les enjeux et le zonage brut du PPRT Wagram, enfin, sont en phase d'élaboration.

De plus amples informations sur ces différents PPRT sont disponibles en ligne sur <http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/pprt-dans-le-bas-rhin>.

II) Programme d'Accompagnement des Risques industriels (PARI)

Marie DION souligne que 90 % du montant des travaux prescrits par les PPRT sont financés dans la limite de 20 000 euros, grâce à la loi du 16 juillet 2013. Ce financement revêt la forme de crédits d'impôts (40 % de la somme), d'une participation des collectivités (25 %) et des industriels à l'origine du risque (25 %).

L'instance nationale de suivi des PPRT a néanmoins identifié un besoin d'accompagnement des riverains, des collectivités et des industriels dans la mise en œuvre des travaux prescrits, auquel tente de répondre le PARI. Ce dernier a pour objectif d'identifier des outils pratiques et élaborer un guide méthodologique à destination des acteurs locaux, permettant de simplifier la mise en œuvre des démarches nécessaires pour réaliser les travaux prescrits.

Huit sites expérimentaux ont été retenus ou pressentis à l'échelle française pour expérimenter ce dispositif, dont le Port aux Pétroles.

Les prestataires retenus devront proposer un accompagnement, d'une part auprès des riverains (réalisation du diagnostic de la nature des travaux à mettre en œuvre, identification des artisans formés, validation des devis, montage du dossier de subventions ou de crédit d'impôt, etc.) et d'autre part, auprès des collectivités et des industriels (suivi administratif et contrôle des différentes subventions versées ou à verser).

Le financement de ces expérimentations est assuré, à titre exceptionnel, par l'Etat, de sorte que le dispositif sera totalement gratuit pour les riverains. Son suivi est assuré par la DGPR, le CETE de l'Est pour ce qui concerne les sites de l'Est de la France. Bien que la durée de mise en œuvre de l'ensemble des travaux prescrits par le PPRT du Port aux Pétroles soit évaluée à deux ans, l'expérimentation sera toutefois limitée à deux ans afin de permettre, dans les plus brefs délais, de contribuer au futur guide méthodologique national.

III) Point d'avancement du PPRT Port aux Pétroles

Marie DION rappelle que le règlement a été modifié en fonction de l'intervention du Préfet auprès de la presse de début septembre 2013 (Cf. Communiqué du 9/9/2013 en Annexe). Celui-ci avait, à cette occasion, confirmé que l'accès au Quai Jacoutot serait strictement réglementé. L'arrêté d'approbation du PPRT est en cours de signature.

Françoise BUFFET (Adjointe au maire de Strasbourg) demande donc si les conditions d'accès au Quai Jacoutot ne seront connues qu'au moment de la signature de l'arrêté d'approbation du PPRT.

Marie DION explique que le règlement n'apportera guère plus de détails que le communiqué de presse. Il précisera la notion de « période sensible », fixera les interdictions, mais ne définira pas les modalités d'application.

Françoise BUFFET souhaite par conséquent savoir si la concertation devra se prolonger après l'approbation du PPRT pour définir ces dernières.

Marie DION répond par l'affirmative. Les dispositions définitives tiendront toutefois compte des études techniques.

Françoise BUFFET s'enquiert de la date d'application des différentes mesures du PPRT.

Marie DION indique qu'elle sera établie, au cas par cas, par le règlement et l'arrêté préfectoral.

Annie BENETREAU rappelle néanmoins que le Quai Jacoutot ne fera pas l'objet d'une interdiction absolue de circuler.

IV) Synthèse des conclusions de l'enquête publique.

Alfred KNITTEL (Président de la Commission d'enquête) rapporte que la Commission a enregistré plus de 3 000 interventions sous diverses formes. Il rappelle encore qu'une séance d'information publique a rassemblé plus de 200 personnes.

La Commission a donné un avis favorable au PPRT, à la condition expresse qu'une ou plusieurs voies d'accès alternatives – à travers la forêt ou par le Nord - soient créées pour permettre au public d'accéder librement aux zones de loisirs et aux abords du Rhin, et a requis la suspension temporaire du processus de classement de la forêt de la Robertsau comme réserve naturelle, de sorte à ne pas entraver ce projet.

La Commission a également recommandé que le maître d'ouvrage instaure une première série de mesures de protection, en interdisant, par exemple, la circulation nocturne sur le Quai Jacoutot, jusqu'à ce que cette réserve expresse soit remplie.

La Commission a, par ailleurs, fait valoir que le PPRT ne devait pas entraver le développement économique du Port autonome de Strasbourg.

Alfred KNITTEL souligne que le public a progressivement pris conscience du danger qui pesait sur les personnes empruntant le Quai Jacoutot. Il salue, enfin, les associations de pêcheurs et de naturistes pour leur collaboration à la recherche de solutions d'accès alternatives.

Pierre FROMM souhaite savoir si la Commission d'enquête a fait appel à des spécialistes de la profession pétrolière pour éclairer son jugement, conformément aux recommandations de la littérature en la matière.

Alfred KNITTEL précise qu'elle n'a pas officiellement fait appel à des spécialistes. Elle a néanmoins contacté les Services de l'Etat pour obtenir tous les renseignements nécessaires.

Selon Pierre FROMM, le maître d'ouvrage, à savoir l'Etat, ne saurait produire des éléments objectifs, compte tenu de sa position de juge et partie.

Valérie TROMETTER (Membre Titulaire de la Commission d'enquête) récuse cette analyse. Elle considère, en effet, que le Ministère de tutelle constitue l'informateur le mieux avisé.

Pierre FROMM considère qu'il eût fallu contacter des experts tiers pour évaluer pertinemment la réalité des risques.

Alfred KNITTEL souligne que l'enquête publique n'a aucunement pour sujet de peser (quantifier) le risque.

Jean-Daniel BRAUN regrette qu'un certain nombre de risques aient été exclus administrativement du PPRT, dont le dégagement de monochlorobenzène suite à un incendie de cuvette, sur la base de deux simulations de SOCOTEC retenues par la DREAL. Or, ces études ont été pratiquées suivant des méthodes qui ne correspondent pas aux recommandations du manuel d'utilisation du logiciel, d'une directive de l'INERIS, et d'une thèse de doctorat (Soutenue à Toulouse). Il juge, par conséquent, que la Commission d'enquête aurait dû remettre en cause cette étude.

Anita BOTZ indique que les modélisations réalisées par SOCOTOC ont été validées par la DREAL. Une présentation des modélisations toxiques a été faite lors d'une précédente réunion du SPPPI.

Annie BENETREAU ajoute que le rôle de l'Enquête publique n'est, en aucun cas, de se faire le contre-expert du dossier qui lui est soumis.

Selon Alfred KNITTEL, si le danger est effectivement plus important que celui annoncé par la DREAL, comme le déclare Jean-Daniel Braun, alors la demande expresse de fermer le Quai Jacoutot à la circulation formulée par la Commission d'enquête est d'autant plus justifiée.

René HAMPE souhaite savoir si la réserve expresse de créer une nouvelle voie de d'accès est réellement applicable, la Préfecture ayant d'ores et déjà répondu qu'elle ne pouvait pas imposer de la tracer.

Alfred KNITTEL rappelle qu'un règlement de PPRT ne peut prescrire aucune mesure débordant de son emprise et indépendante des études de danger.

Anita BOTZ souligne, par ailleurs, que le Préfet n'a pas compétence pour créer une portion de voirie communale, et que la création de cette nouvelle voie relève d'une procédure indépendante du PPRT.

René HAMPE en conclut, par conséquent, que la réserve est inapplicable.

Jean BIEWER rappelle que l'avis de la Commission d'enquête devient défavorable si la réserve expresse n'est pas levée.

Annie BENETREAU explique cependant que le Préfet n'est pas tenu de suivre cet avis (les enquêtes sont « consultatives »).

René REINBOLT s'enquiert du lieu de passage de la nouvelle voie d'accès, en insistant sur le projet de classement comme réserve naturelle de la forêt.

Alfred KNITTEL rapporte que plusieurs solutions sont envisageables, du fait que la forêt de la Robertsau n'est pas classée à ce jour.

Martine BARUTHIO propose la création d'un chemin à travers la forêt, plutôt qu'une route, ce qui permettrait, à la fois, de protéger les personnes et la forêt, et de permettre l'accès à la zone de loisirs.

René REINBOLT demande si le projet d'utiliser l'ancienne route EDF pour le transport de matières dangereuses à destination du Port aux Pétroles était toujours à l'ordre du jour.

D'après Anita BOTZ, cette option semble compromise.

Jean-Daniel BRAUN explique que ce projet est inscrit au SCOTERS.

Annie BENETREAU signale qu'un Schéma de cohérence territoriale ne constitue qu'un document d'orientation.

Au vu de l'âpreté des échanges, Pierre-Antoine DEETJEN invite le SPPPI à débattre de la question des enquêtes publiques et des attentes de la société civile face à ces dernières.

Hervé BUB demande si des personnes intervenant dans le cadre de l'enquête publique ont été favorables à la fermeture à la circulation du Quai Jacoutot.

Alfred KNITTEL indique que quelques rares personnes n'y voyaient pas d'inconvénient. Il signale que d'autres ont demandé le déménagement pur et simple du Port aux Pétroles, voire sa conversion en port de loisirs.

Pierre FROMM s'enquiert de réactions venues de la rive droite du Rhin au cours de l'enquête.

Alfred KNITTEL l'informe avoir reçu simplement une demande d'information.

Jean-Daniel BRAUN relate que le Maire de Kehl s'était étonné, auprès du *Regierungspräsidium* de Freiburg-im-Breisgau, que les acteurs du territoire allemand n'aient pas été consultés dans le cadre de ce PPRT. Ce dernier lui aurait alors précisé qu'elle ne pouvait intervenir dans le cadre de la procédure PPRT, spécifiquement française. Il attire pourtant l'attention sur la présence de silos à grains, fortement explosibles, sur la rive allemande du Rhin non loin du Port aux Pétroles.

Anita BOTZ signale que les cartes d'aléas produites dans le cadre de la DREAL dépassent les limites du territoire. Le règlement, en revanche, ne saurait s'appliquer de l'autre côté du Rhin, ce qui explique, en outre, qu'aucune enquête publique n'ait été menée à Kehl.

Françoise BUFFET rappelle qu'une information transfrontalière, dépassant de loin le cadre du PPRT, et portant sur les risques de part et d'autre du Rhin, est échangée régulièrement. Elle indique que le projet de PPRT Port aux pétroles avait été présenté devant la Groupe « Environnement » des Villes de Strasbourg et de Kehl (26.02.2013).

Jean BIEWER ajoute que les Allemands peuvent exprimer leur avis lors de l'autorisation d'exploitation d'une installation SEVESO seuil haut.

Jean-Daniel BRAUN fait valoir que la plupart des autorisations ont été décernées bien avant la concertation transfrontalière. Il ajoute qu'à sa connaissance, aucune enquête n'a, par ailleurs, été diligentée en Allemagne dans le cadre de modifications d'autorisations d'exploitation.

Annie BENETREAU signale n'avoir pas davantage d'informations de toutes les dispositions prises concernant les entreprises situées sur la bande rhénane du côté allemand, malgré son implication dans la coopération transfrontalière. Elle précise, toutefois, que les dossiers de modification d'autorisation soumis à enquête publique à proximité de la frontière font l'objet d'une transmission systématique aux autorités allemandes.

V) Classement de la forêt de la Robertsau comme réserve naturelle

Françoise BUFFET indique que la Ville de Strasbourg attend la date de lancement de l'enquête publique sur le projet de classement dans le cadre des démarches engagées de longue date devant aboutir à ce classement. L'Etat a appuyé la Ville pour accélérer l'aboutissement de ce processus très lent, en finançant partiellement un emploi ayant travaillé à la mise à jour des diagnostics.

La Ville n'envisage en aucun cas la remise en cause de ce classement, et s'oppose, quelle que soit l'issue de la procédure, au passage d'une nouvelle voie de circulation ouverte aux voitures à travers cette forêt, sous peine de remettre en cause une bonne partie des efforts de préservation d'une nature tout à fait remarquable.

Annie BENETREAU ajoute que la DREAL est dans l'attente de l'avis ministériel sur ce dossier.

René HAMPE rapporte que l'ADIR espère, aux côtés d'Alsace Nature, que ce classement aboutisse le plus rapidement possible.

VI) Fonctionnement du groupe de travail « Jacoutot PLUS »

Après trois réunions du groupe de travail, Hervé BEGEOT, pilote de ce groupe mis en place au SPPPI suite à la réunion exploratoire du 14 février 2013, dresse, à regret, un constat d'impasse.

Il fait d'abord valoir que certains usagers de la forêt de la Robertsau viennent de très loin, et ne peuvent donc s'y rendre autrement qu'en voiture.

Il déplore ensuite que la possibilité d'accéder aux zones de loisirs et à la forêt par le Nord n'ait jamais été évoquée avec les associations, alors même que l'enquête publique pour le classement en réserve naturelle semble désormais imminente. Cet enquête, pense-t-il, devrait bénéficier d'une participation fort importante.

Il souligne, en outre, que les usagers ne requièrent en aucun cas l'aménagement d'une voie en diagonale de la forêt. Bien qu'il soit proposé de déterminer un tracé qui reprenne des chemins existants, dont la vitesse pourrait être volontairement restreinte, il s'avère pourtant qu'aucune option ne fasse consensus.

Devant cette situation qui semble inextricable dans l'immédiat, le groupe de travail propose la restriction du nombre de véhicules traversant simultanément la zone de danger sur le Quai Jacoutot, avec la mise en place de barrières automatiques, dans l'attente du déblocage d'une option de passage, hypothétique pour le moment mais sans doute lointaine, vers le Nord.

Il invite, par conséquent, l'ensemble des parties à la conciliation, afin que tous les usagers de la forêt puissent continuer de jouir de cette dernière.

Au nom de l'ASSER, Christine LANGENFELD demande une première réunion de la nouvelle CSS «Wagram-Terminal, Butagaz, Lanxess», installée le 12 septembre dernier à la DDT et prenant la suite de l'ex-CLIC « CUS- Nord ».

Selon Annie BENETREAU, l'exposé de Me BEGEOT illustre à quel point il sera difficile, pour les décideurs, de déterminer une solution qui satisfasse pleinement toutes les parties.

Sans nier l'intérêt de la préservation des zones de loisirs, Régine ALOIRD tient à signaler que le Port aux Pétroles est également important pourvoyeur d'activité économique pour la région, générateur de plus de 300 emplois directs et des emplois indirects plus nombreux encore.

René REINBOLT s'enquiert de l'avancement de la reconversion de la plateforme de Reichstett, et demande si elle se traduira par un nouveau PPRT.

Régine ALOIRD rapporte que le PPRT Wagram Terminal est en cours d'élaboration.

Marie DION estime qu'il pourrait être soumis à enquête publique vers mi-2014, en vue d'une approbation au cours du second semestre 2014.

Jacques VERILING craint que l'enquête publique de classement de la forêt comme réserve naturelle risque d'être parasitée si la concertation autour d'un nouvel accès Nord n'avance pas avec une rapidité suffisante.

Pour Françoise BUFFET, l'amalgame sera inévitable.

Selon Annie BENETREAU, l'ampleur de l'expression populaire constitue néanmoins un point positif, en ce qu'elle permet de faire entendre la diversité d'opinion, voire de co-construire des solutions alternatives dans les situations d'achoppement.

VII) Points divers

Lothaire ZILLIOX indique que la prochaine réunion du SPPPI se tiendra le 5 décembre 2013 (Cf. Annonce dans la LETTRE du SPPPI N°38, à paraître ce mois). Les trois SPPPI du Nord-Pas-de-Calais présenteront, à cette occasion, un *serious game* permettant de sensibiliser les populations aux risques industriels. Michael UMHEY, du *Regierungspräsidium* de Freiburg-im-Breisgau, reviendra en outre sur l'application de la directive SEVESO 2 de l'autre côté du Rhin.

L. ZILLIOX exprime sa reconnaissance à Annie BENETREAU et Hervé BEGEOT, pour leurs activités au sein de la Commission Prévention des Risques et du groupe de travail « Jacoutot PLUS » ; il remercie l'ensemble des intervenants et participants à cette séance.

Le SPPPI est, par ailleurs, ouvert à toute proposition de contribution complémentaire.

Enfin, René REINBOLT signale que l'année 2014 sera l'Année internationale de la Cristallographie. Il appelle, par conséquent, la tenue d'une réunion consacrée à cette thématique.

Lothaire ZILLIOX rappelle qu'une Conférence-débat a porté sur ce sujet le 30 avril dernier. (cf. la LETTRE du SPPPI N°37- Mai 2013).

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com – revu et complété par le bureau du SPPPI et l'APIAS.

Annexe 1

Communiqué de presse

PPRT Port aux pétroles (suite enquête publique : communiqué / DREAL Alsace)
Info-SPPPI

Communiqué de presse



9 septembre 2013



Le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques du Port aux Pétroles a fait l'objet d'une enquête publique du 25 février au 11 avril 2013.

Préparé par les services de l'Etat, il a fait l'objet d'une large concertation et toutes facilités ont été données à la commission d'enquête conduite par M. Knittel, Mme Trommetter et M. Ostwald, pour permettre l'expression du plus grand nombre. Une réunion publique s'est tenue le 21 mars dernier qui a rassemblé plus de 200 personnes, riverains des installations ou usagers empruntant le quai Jacoutot pour se rendre le long du Rhin.

Le rapport de la commission d'enquête daté du 12 juillet 2013 est accessible sur le site Internet de la DREAL.

Ce rapport, de grande qualité, a émis un avis favorable au projet de PPRT compte tenu des risques d'accidents découlant des activités industrielles implantées quai Jacoutot. Mais cet avis favorable est émis sous la réserve expresse que « soient ouvertes ou créées une ou plusieurs voies de circulation – à travers la forêt de la Robertsau ou par le Nord pour permettre au public d'accéder librement et sans restriction aux sites de loisir et au bord du Rhin ».

Le Préfet du Bas Rhin rejoint l'analyse des commissaires enquêteurs selon laquelle la sécurité d'accès aux zones de loisir et aux rives du Rhin doit être en toute circonstance assurée.

La décision de créer une voie d'accès alternative hors des périmètres de danger ne relève pas de l'Etat dans le cadre des procédures de PPRT. Il n'est donc pas possible en droit de conditionner la sécurité des populations à cette éventualité qui ne dépend pas des parties au PPRT. Par ailleurs, l'Etat n'envisage pas de remettre en question la procédure de classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle.

Dans ces conditions, l'accès au quai Jacoutot sera strictement réglementé pour renforcer la sécurité du public. Les mesures envisagées à cette fin dans l'arrêté d'approbation du PPRT, sont les suivantes :

- pose de panneaux d'information signalant le danger, les précautions à prendre, et recommandant aux promeneurs et usagers des zones de loisirs d'emprunter les voies accessibles depuis le parking de Pourtalès ;
- interdiction d'accès permanente aux piétons et vélos du quai dans le périmètre de danger ;
- interdiction d'accès, la nuit, à tous véhicules non autorisés ;
- interdiction d'accès à tous véhicules dans les périodes d'exploitation les plus sensibles et asservissement d'interdiction automatique d'accès avec alarme, à la détection de toute fuite de carburants.

Les dispositions définitives dans ce cadre seront arrêtées après réalisation d'études de danger complémentaires et mise en place de barrières permettant de réguler l'accès au quai. Leur calendrier sera également fixé dans l'arrêté d'approbation du PPRT.

Une concertation sera menée avec les autorités locales et les industriels pour préciser et mettre en œuvre ces mesures réglementaires dans les meilleurs délais.

Annexe 2

Liste présents et excusés

SPPPI

Version : 09 janvier 2014

Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions Industrielles de l'agglomération de Strasbourg

Commission PREVENTION DES RISQUES

Réunion du : 05/11/2013

Personnes présentes ou excusées

Président ou Pilote : MME BENETREAU

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
ALOIRD Régine	Complexe Pétrolier de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ANNAHEIM Jean	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BARRAS Anne-Valérie	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M. d'Alsace)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BARUTHIO Martine	Association pour la Qualité de la Vie à la Wantzenau (APQW)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BECKRICH Denis	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGEOT Hervé	Association Naturiste de Sauvegarde et d'Animation du Blauelsand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BENETREAU Annie	Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BENOIT Françoise	Confédération Syndicale des Families section Neudorf (CSF ARS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BERNARD Daniel	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIEWER Jean	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BORELY Olivier	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOTZ Anita	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRAUN Jean-Daniel	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Alentours (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BUB Hervé	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Robertsau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BUFFET Françoise	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COLLIN Anne-Sophie	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEETJEN Pierre-Antoine	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 / 3

Strasbourg, le 5 novembre 2013

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
DEJEANT Jean-Luc	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DION Marie	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DREYFUS Henri	Conseil Général du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DREYSSE Marie-Dominique	Conseil Général du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DUTSCHER Gérard	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ECKART Jean-Luc	Société DALKIA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FREQUELIN Martial	Union Départementale CPE/CGC du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FROMM Pierre	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GERLINGER Martial	Conseil Général du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GIRARD Michel	Ordre des Médecins	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GRATECOS Jacques	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Aientous (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HAMPE René	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Aientous (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HEITZ Jacques	Fédération Alsace Nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HUNGLE Gilbert	Société Flender	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KLEIN Paul-André	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KLEINPETER Joseph	Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KNITTEL Alfred	Commissaire enquêteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KOPFERSCHMITT-KUBLER Marie-Christine	Consultant Indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LANGENFELD Christine	Association pour la Sauvegarde et l'Environnement Robertsau (ASSER)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEFIN Yves	Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS Est)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MORIVAL Laurence	SPPPI - APIAS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OSSWALD Roger	Commissaire Enquêteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PARINI Franck	Chambre de Métiers d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PRINTZ Gillonne	Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PÜTZ Ursula	Ville de Kehl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REINBOLT René	Fédération Alsace Nature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
RIEDEL Cordula	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau - Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RINCK Gilles	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SCHWARTZ Pierre	Société TREDI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TONDRE Françoise	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOSTAIN Solène	Rubis Terbinal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TROMMETTER Valérie	Commissaire Enquêteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIERLING Jacques	Association pour la Qualité de la Vie à la Wantzenau (APQW)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ZILLIOX Lothaire	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BAIERER Carole	BRGM	✓	
HUMMEL Stéphane	CCI Strasbourg Bas. Rhin	✓	
HIGLELIN Loïc	sté Flender	✓	
CLAVÉRIE Claude	Fédération Alsac. Netter	✓	
Faet Bruno	Atic SA		
PRO PECK Eliane	Lise - CNRS	✓	
SANINI Michail	SAWEST	✓	
HAE MERLIN	SAWEST	✓	
Ketterer Jean Paul	Consultant indépendant		✓